

Syndic
02 31 88 19 36

Vente/Location/Gérance
02 31 88 05 99

Fax
02 31 88 78 94

INTER PLAGES IMMOBILIER

5 Quai des Marchands - Ilot 13
14800 DEAUVILLE



agence@interplages.com

Administration de Biens - Syndic de Copropriétés - Vente - Location - Gérance

Barème des honoraires

Honoraires TTC non cumulatifs pratiqués par l'agence INTERPLAGES pour les transactions (à la charge du Vendeur) en vigueur au 1^{er} janvier 2022 :

De 0 à 60 000 €	5 000€
Entre 60 001 et 120 000€	7 000€
Entre 120 001€ et 150 000€	6%
Entre 150 001€ et 500 000€	5,5%
Au-delà de 500 000€	4%

Honoraires de locations vides ou meublées soumis à la loi du 6 juillet 1989

FRAIS A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de location (visites, constitution de dossier, rédaction du bail)	8€/m ²
Honoraire d'état des lieux (entrée /sortie)	3€/m ²

FRAIS A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	
Honoraire de mise en location	1 mois de loyer hors charges + TVA 20%
Honoraire d'état des lieux (entrée/sortie)	Forfait 300€

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE	
Pour un loyer charges comprises de :	Sur les encaissements :
1€ à 800€	8,5% H.T
801€ à 1 500€	7,5% H.T
1 501€ à 3 500€	5,5% H.T
3 501€ à PLUS	4,5% H.T

ASSURANCE LOYERS IMPAYES

Garantie Loyers Impayés (GLI)	2,5% TTC des sommes quittancées
-------------------------------	---------------------------------

LOCATION SAISONNIERE

Honoraires de commercialisation (propriétaire)	25% (loyer < ou = à 600€) 20% (loyer > à 600€)
Frais de dossier + état des lieux (locataire)	70€/contrat/semaine
Prestation ménage	Forfait sur contrat